

INFORMATIONS GENERALES GENERAL INFORMATION

ETIQUETTES "INTERDICTION D'ENTRER" MESSAGE AUX TSO

Selon l'information déjà fournie aux DSO et aux GLIMOS, des étiquettes autocollantes doivent être apposées à tous les endroits où l'accès est interdit sans l'autorisation préalable des TSO ou des personnes techniquement compétentes pour les installations. Ces étiquettes doivent être placées uniquement aux endroits justifiant cette mesure et sans confusion possible avec les panneaux pour accès réservé aux personnes autorisées.

Les TSO concernés peuvent obtenir ces étiquettes auprès du Secrétariat TIS/DI (J. Guex).

TIS/DI

MATERIEL DANS LE TUNNEL ISR

Dans le cadre de la réhabilitation d'espaces pour le projet LHC, tout le matériel entreposé dans le tunnel des ISR va être identifié et l'opportunité de ce stockage remis en question.

Les propriétaires/utilisateurs de matériel non identifié sont priés de contacter au plus vite (avant fin août pour l'octant 5):

Robert Magnin interne: 74764
 natel: 160039
 e-mail: Robert.Magnin@cern.ch

faute de quoi ce matériel sera mis en récupération ou détruit.
Les propriétaires connus seront contactés individuellement.

Division EST

ABSENCES MALADIE/ACCIDENT

Nous rappelons aux membres du personnel que, conformément aux Statut et Règlement du Personnel, tout membre du personnel du CERN doit se soumettre à un examen médical lors de la reprise du travail après un congé maladie:

- si son absence a été de 21 jours civils ou plus
- si son absence est imputable à un **accident professionnel/maladie professionnel(le)**.

L'initiative de l'examen médical incombe au membre du personnel lui-même qui doit contacter le Service médical ☎ 3186 avant ou dès la reprise du travail.

Dr E.P. MAQUET

MARIO MINELLA (1931-1996)

Notre collègue et ami Mario Minella vient de nous quitter à 64 ans, à trois mois de la retraite.

Mario a débuté au PS en 1968, avant de se rendre à Serpoukov pour l'extraction rapide. Il a été engagé par le CERN en 1972.

Il a travaillé pour le SPS où il était très apprécié pour ses connaissances professionnelles et la qualité de son travail.

Tous ceux qui l'ont cotoyé garderont de lui le souvenir d'un homme très humain et chaleureux, affable, toujours prêt à conseiller et à rendre service, malgré de graves problèmes de santé supportés avec un courage exemplaire.

Toute notre sympathie va à son épouse et à ses enfants que nous assurons de la fidélité de notre souvenir.

Ses collègues et amis

RESUMING WORK

In application of the Staff Rules and Regulations, every member of the CERN personnel is required to undergo a medical examination on resuming work after sick leave:

- if the absence has been for 21 calendar days or longer
- if the absence is caused by an **occupational accident or illness**.

It is incumbent upon the member of the personnel him/herself to contact the Medical Service ☎ 3186, without awaiting its summons.

Dr E.P. MAQUET